

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 26/04/2011**

L'an deux mille onze,
Le vingt six AVRIL à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 18 Avril 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

| | |
|---|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 17 |
| Nombre de conseillers présents : | 10 |
| Nombre de conseillers présents ou représentés | 13 |
| Nombre de conseillers excusés : | 04 |
| Nombre de conseillers absents : | |

Etaient présents : M. LECLERE Roland, M. RINALDI Serge, MM. CABART Jean-Claude, GIRARD Pascal, FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, MM. JEANNOT Christophe, LALLOUETTE Joël, MM. PIERRARD Didier, PETRICIG Jean-Michel

Absents :

Absent excusé :

Pouvoirs : M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, Mme GUERIN Denise à M. LECLERE Roland, Mme FONTANIVE Marzéna à M. JEANNOT Christophe

Secrétaire : M. SERGENT Jean-Marie

**OBJET : CABINET MEDICAL – PRISE EN CHARGE TEMPORAIRE DU LOYER
N° 1153**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Considérant la crise de la démographie médicale ainsi que les efforts effectués par la commune pour trouver des médecins désirant s'installer à Pargny sur Saulx.

Considérant qu'un médecin généraliste d'origine roumaine a installé son cabinet médical à Pargny sur Saulx dans un bâtiment communal sis 92 Avenue du Bois du Roi (groupe Jean Moulin) .

Afin de permettre un accueil optimal, le Maire propose que la mairie prenne en charge 6 mois de loyers du cabinet professionnel du 2 Mai 2011 au 31 Octobre 2011.

Il faut préciser que les charges inhérentes au cabinet professionnel (EDF, GDF, eau, ordures ménagères) sont à la charge du médecin.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

ACCEPTE de prendre en charge 6 mois de loyers du cabinet professionnel du médecin installé à Pargny Sur Saulx, et ce, du 2 Mai 2011 au 31 Octobre 2011.

FIXE le prix mensuel du loyer à 100€.

AUTORISE le Maire à signer un bail professionnel avec ce médecin ainsi que toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE.